



AUGMENTATION DES SALAIRES A POLE EMPLOI

C'est urgent, c'est nécessaire, ça doit être maintenant !

Les mesures annoncées face à la pression par le Président de la République, ne répondent pas aux revendications exprimées depuis plusieurs semaines en termes de justice fiscale et de lutte contre la vie chère. Ni le SMIC, ni les salaires ne sont revalorisés. La hausse de la prime d'activité, qui était déjà prévue, ne touchera qu'un salarié au SMIC sur deux.

La rigueur budgétaire portée comme un étendard par ce gouvernement (et les précédents) ainsi que par la Direction Générale ont entraîné des pertes de pouvoir d'achat considérables pour les agents de droit privé et de droit public de Pôle emploi.

C'est pourquoi la CGT Pôle emploi a appelé les agents à se mobiliser les 14 et 18 décembre.

Avec une réforme de la fiscalité permettant un meilleur partage des richesses, le rétablissement de l'ISF et l'arrêt du CICE, **une autre politique est possible notamment pour les Services Publics et ses agents** ; la preuve est faite avec les annonces d'augmentation des salaires décidées hier pour la police.

Ce sont bien des augmentations de salaires et de traitements qui sont nécessaires et non pas des primes ou heures supplémentaires « désocialisées et défiscalisées ».

La tendance actuelle à vouloir supprimer les cotisations n'a pas d'autre but que d'assécher tous les organismes assurant la protection sociale des travailleurs, organismes dont fait partie Pôle emploi. Réclamer une prime désocialisée pour les personnels de Pôle emploi revient donc à scier la branche sur laquelle nous sommes assis. Rajoutons à cela que dans la loi de finances 2019, il est prévu que tous les salaires égaux au smic ne feront plus l'objet d'aucun versement de cotisations.

Accepter des rémunérations exonérées de cotisations sociales, donc de salaire différé, c'est accepter une baisse des salaires et participer à la destruction de la protection sociale. Qu'est-ce qu'un salaire « défiscalisé et désocialisé » si ce n'est une forme de travail au noir légalisé qui diminue la possibilité de financement par l'impôt de nos services publics ?

C'est pourquoi la CGT Pôle emploi exige l'ouverture immédiate de négociations salariales pour les agents de droit privé permettant de :

- Rattraper les pertes subies depuis la fusion
- Une augmentation de la valeur du point et de la part fixe permettant de reconnaître les qualifications des personnels

C'est pourquoi la CGT Pôle emploi mène le combat avec la CGT Fonction publique afin que les agents publics puissent bénéficier :

- D'une augmentation de la valeur du point d'indice
- D'un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies depuis des années
- De l'abrogation du jour de carence

TOUS ENSEMBLE, MOBILISONS NOUS !

Paris, le 21/12/2018

CGT Pôle emploi - 38 rue des frères Flavien - 75020 Paris

syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr